

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CIDEFE  
RELATIVE A LA FORMATION DES ELU.E.S  
ANNEE 2025**

**Nous, André MOLINO**  
**Maire de Septèmes-les-Vallons,**

Conformément aux dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU**, la délibération n° 01-06-2020 du Conseil municipal du 11 juin 2020 autorisant le Maire, pour la durée de son mandat, à prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération 08-06-2020 relative au droit à la formation des élu.e.s municipaux dans le cadre des conditions d'exercice de leur mandat,

**CONSIDERANT** la nécessité pour les élu.e.s de la commune de Septèmes-les-Vallons de participer à des sessions de formation,

**CONSIDERANT** la proposition commerciale du Centre d'Information, de Documentation, d'Etude et de Formation des Elus (CIDEFE) pour un montant annuel TTC de 879,00 € par élu(e) concerné(e).

**DECIDONS**

**ARTICLE PREMIER** : De renouveler pour l'année 2025, la convention avec le Centre d'Information, de Documentation, d'Etude et de Formation des Elus (CIDEFE) sis 6 avenue du Professeur André Lemierre – 75020 PARIS, pour la formation des élu.e.s de la ville de Septèmes-les-Vallons.

**ARTICLE DEUX** : la dépense liée à ce contrat de service sera prélevée sur le budget communal chapitre 65 – article 6535.

**ARTICLE TROIS** : lecture de la présente décision sera donnée à la prochaine assemblée communale.

**ARTICLE QUATRE** : Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Receveur Percepteur de Berre l'Etang et notification sera transmise au Centre d'Information, de Documentation, d'Etude et de Formation des Elus (CIDEFE) ainsi qu'aux élu(e)s concerné(e)s.

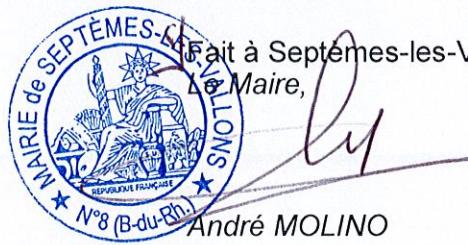
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20250303-06-2025-DAG-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2025  
Publication : 06/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Septèmes-les-Vallons, le 3 mars 2025

Le Maire,

André MOLINO